



Durée

1 jour

Publics

- Directeurs et responsables comptables, chefs comptables, comptables confirmés
- Trésoriers

Prérequis

- Bonnes connaissances comptables et d'informations financières
- Expérience de présentation ou de lecture des comptes annuels

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande.

Le règlement ANC 2018-06 relatif à la comptabilité des personnes morales de droit privé à but non lucratif s'applique depuis le 1er janvier 2020.

Nous vous proposons une formation adaptée afin de maîtriser les principaux points de ce règlement à appliquer dans vos organisations.



Objectifs et compétences visées

- Maîtriser le règlement ANC 2018-06 et ses particularités
- Contrôler les actions mises en oeuvre dans sa propre structure : procédures comptables, plan de comptes



Contenu de la formation

1. Présentation du règlement ANC 2018-06

- Champ d'application
- Structure et contenu du règlement

2. Les ressources publiques

- Subvention d'exploitation et d'investissement
- Concours publics

3. Les ressources privées

- Legs et donations
- Dons
- Mécénat, parrainage, contributions financières reçues
- Prêt à usage

4. Les fonds dédiés

5. Les contributions volontaires en nature

- Bénévolat, dons en nature de biens
- Abandon de frais des bénévoles

6. Les fonds propres

- Fonds propres mis à disposition de l'entité
- Fonds propres à caractère durable
- Règles propres aux fonds de dotation

7. Le modèle des états de synthèse et de l'annexe